

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les réservations ne sont considérées effectives qu'après notre accord et après réception du contrat de réservation complété, signé et de l'acompte correspondant. Toute option ayant dépassé le délai autorisé de 7 jours sera automatiquement annulée.

- Le règlement des séjours en location se fait en deux fois : 35 % à la réservation, solde et taxes de séjours 1 mois avant la date d'arrivée. Une caution (70 €) doit être versée le jour de l'arrivée avant la remise des clés.

Pour les séjours de groupes une caution de 300 € sera demandée. Pour les réservations faites moins d'un mois avant la date prévue d'arrivée, l'acompte demandé sera l'intégralité du montant du séjour.

- Pour le règlement des emplacements de camping, 60 € sont demandés pour la réservation et le solde du séjour doit être versé à l'arrivée.

- Tout retard ou départ anticipé ne pourront donner lieu à un remboursement.

- La location et la parcelle doivent être laissées en parfait état de propreté. Le nettoyage est à la charge du locataire (sauf si l'option ménage a été choisie). La caution sera restituée après vérification de l'inventaire et de la propreté des lieux. En cas de propreté douteuse ou de dégâts, des frais de réparation ou de ménage seront retenus sur la caution.

- Dans tous les cas l'état des lieux est effectué uniquement après votre départ.

- La direction se réserve le droit de changer votre hébergement vers une des catégories supérieures.

MODALITES D'ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit (lettre recommandée) et entraîne l'application des conditions suivantes :

Pour les locations et les emplacements, à titre d'indemnité de rupture de contrat il vous sera retenu ou vous serez redevable de :

- 50 % de l'acompte pour les annulations reçues plus de 30 jours avant l'arrivée.

- L'intégralité de l'acompte pour les annulations reçues moins de 31 jours avant la date d'arrivée.

ARRIVEES ET DEPARTS

- Le jour prévu de l'arrivée, l'emplacement est disponible à partir de 13 h Il doit être occupé avant 18 h. Passé ce délai, et sans accord écrit préalable, la direction pourra disposer de l'emplacement et l'acompte restera acquis au camping. L'emplacement doit être libéré avant 12 h le jour prévu du départ.

- Quelle que soit la location choisie, nous vous accueillons à partir de 16 h. Les arrivées doivent se faire le premier jour prévu de la location, sauf accord écrit préalable avec la direction. Passé ce délai, la location sera annulée. Vous devez libérer la location le dernier jour au plus tard avant 10 h.

DRAPS

Quelle que soit la location, les draps sont fournis en fonction du nombre et du lien familial des personnes inscrites sur le contrat de réservation.

Ils sont fournis pour la durée totale du séjour, toute demande de remplacement en cours de séjour vous sera facturée le prix d'un lavage.

EXTRAIT DU RÉGLEMENT INTERIEUR

- Les animaux domestiques sont acceptés sur le camping aux conditions suivantes :

- qu'ils ne restent jamais seuls dans les hébergements, caravanes, véhicules, emplacements.
- qu'ils soient obligatoirement tenus en laisse.

- qu'ils soient à jour au niveau des vaccinations (carnet à présenter à l'accueil)
- l'accès aux sanitaires et à la piscine leur est interdit.

- Les visiteurs sont autorisés sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à l'accueil et avoir acquitté, si nécessaire la redevance prévue.

- Dans tous les cas les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.

- L'accès à la piscine est strictement interdit à toute personne n'étant pas inscrite comme résidant du camping et ayant payé son séjour.

- Aucun mineur non accompagné de ses parents ou de ses tuteurs légaux ne sera accepté sur le camping.

DDROIT À L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le Camping Les Sables Blancs à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

INFORMATION CORONA VIRUS (COVID-19)

Le camping a fait évoluer ses CGV suite au Covid

Pour l'un des événements suivants survenant avant la date d'arrivée ou pendant le séjour (empêchant le séjour) : Fermeture des frontières, Fermeture administrative du camping, Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas d'aller au camping. Dans les cas mentionnés ci-dessus un bon à valoir, d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé sur demande, du montant correspondant.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé du fait du client ne pourra donner lieu à un remboursement ou un bon à valoir.

MÉDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping Les Sables Blancs- Le médiateur, droit de la consommation, ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique - <http://www.medicys.fr>

- ou par voie postale MEDICYS- Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice-73 Boulevard de Clichy, 75009-Paris

Conformément à l'article L.121-20-4 les ventes ne sont pas soumises à un délai de rétractation.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION

Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjours (selon les Conditions Générales de l'assurance).

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de dossier et taxe de séjour).

- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

- Les Conditions Générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur <http://campez-couvert.com>

PAYMENT CONDITIONS

-The reservation shall only become effective upon receipt of your booking form duly completed, dated and signed, together with the deposit of 35 % of the total cost for the stay (in Mobil home) and 60 € for the camp space.

-For Mobil home the balance is due 1 month before arrival. On your arrival, you are requested to leave a deposit of 70 €, which will be given back after inventory and cleanliness check-out has been carried out. A fixed sum of 70 € may be retained in the event of rented accommodation not being properly cleaned. - For the camp space the balance is due on arrival) All related arrival) or early departure will not be reimbursed.

YOUR ARRIVAL AND DEPARTURE

- On arrival day, camp space is available from 1.00 p.m and must be occupied before 6.00 p.m. Passed this deadline, unless previously agreed in writing by management, we reserve the right to cancel the booking and to retain any deposit received. Camp space must be vacated on the agreed contractual departure date before 12.00 a.m.

Which every type of rental we will be happy to welcome you from 4.00 p.m. Your rental accommodation must be vacated before 10.00 am on the departure date.

CANCELLATION ARRANGEMENTS

Any cancellation must be send to the campsite by recorded delivery.

- For camp space, no money will be refunded for cancellation or early departure.

- For rented accommodation, 50 % of the deposit will be retained (or due by yourself) should the cancellation happen more than 30 days before the arrival date.

- For cancellation happening less than 31 days from the arrival date, the entire deposit will be retained.

CAMP SITE RULES AND REGULATIONS

Animals are accepted on the following conditions:

• they must not be alone in the accommodation, caravans, vehicles, tents and rented space.

• they must be kept on a leash at all times

• they must be vaccinated (all certificates must be presented upon arrival)

-The visitors are allowed under the responsibility of their host once their presence has been reported to the reception desk and once rental charges (if any) have been settled.

- In all cases, visitors' vehicles must park outside the campsite.

-The access to the swimming pool is forbidden to the visitors.

It is strongly recommended to subscribe an insurance cancellation and interruption

- if you have to cancel or shorten your stay, the insurance company pays off to you the paid sums (except set-up fees of reservation and taxes).

-The insurance premium must be entirely paid to the reservation of the stay and is not refundable.

- In case of disaster, you have to inform the company in the next 5 days the disaster.

- The general complete conditions of cancellation are available on simple demand or available for consultation online on our web site www.campez-couvert.com

INFORMATION CORONA VIRUS (COVID-19)

The campsite has changed its T Cs following the Covid:

For one of the following events occurring before the arrival date or during the stay (preventing the stay). Border closure, Administrative closure of the campsite, Quarantine on the arrival of the client or on the return of the client to his country Limitation of trips to a number of kilometers that do not allow you to come to the campsite A voucher, for an amount corresponding to the nights not consumed, valid for two years, will be issued by the campsite. In case of refusal by the customer of this voucher. It will be refunded on request the corresponding amount

Apart from the reasons mentioned above, any stay interrupted or shortened by the customer cannot give rise to a refund or a voucher.

MEDIATION OF CONSUMER DISPUTES

In accordance with the provisions of Article L 612-1 of the Consumer Code concerning «the process of mediation of consumer disputes», the customer has the right to make free use of the mediation service offered by Camping Les Sables Blancs. The mediator "law of consumption" this proposed is MEDICYS. This mediation device can be reached by

- electronic way : <http://www.medicys.fr>

- or by post MEDICYS center of mediation and amicable settlement of the judicial officers-73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

In accordance with Article L.121-20-4, sales are not subject to a withdrawal period.